

## Communiqué

**Le territoire Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont, alerte la Commission européenne sur les conséquences d'une décision de la région Île de France concernant la répartition des Fonds Européens attribués aux territoires ITI (Investissements territoriaux intégrés), lauréats de la Région.**

Parmi les 18 territoires qui avaient candidaté à l'appel à projets Interract'if 2020 lancé par la Région Ile-de-France le 2 mars 2015, 12 territoires avaient été retenus afin de bénéficier des fonds européens. Cette sélection a été effectuée par un jury d'instruction veillant au respect des critères imposés. Ceux-ci portaient notamment sur la présentation de projets matures, s'inscrivant à la fois dans la stratégie territoriale et dans les objectifs européens 2020. Au total, c'est une enveloppe FEDER-FSE de près de 98 millions d'euros qui devait être répartie entre ces 12 territoires selon les projets présentés.

Cependant, lors du Comité Régional de Suivi Interfonds (CRSI) du 23 juin dernier, la Région a annoncé l'intégration de trois nouveaux territoires ITI (CA Saint Quentin en Yvelines, Plaine Centrale et la CA Melun val de Seine). Afin de financer les projets de ces nouveaux territoires, la Région compte redistribuer l'enveloppe qui avait été répartie entre les 12 territoires initialement sélectionnés. Ceci correspond à une perte globale de 6.3 millions d'euros déjà fléchés sur des projets fortement portés depuis deux ans.

Ces changements ont été opérés sans concertation des 12 ITI initiaux et de la Commission européenne et sans considération des priorités de notre territoire. Ils vont également à l'encontre des avis d'experts qui avaient jugé la majorité des projets des trois nouveaux territoires inéligibles. De fait, ces réajustements vont entraîner des pertes aux conséquences certaines pour les projets fortement portés par les 12 territoires lauréats.

Au vue des solutions alternatives existantes – en particulier liées aux difficultés de la Région à affecter la totalité des fonds FSE de droit commun – le territoire Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont, demandera, lors de la Commission Régionale de Programmation du 21 juillet, le respect des engagements de la Région Ile-de-France et de l'enveloppe attribuée initialement au territoire, soit 8 150 000 euros. La perte s'élèverait aujourd'hui à – 570 000 euros pour le territoire.

**Le président de l'EPT, Michel Leprêtre vient de saisir la présidente de la Région, Mme Valérie Pécresse, ainsi que la Commission Européenne sur les conséquences de la décision de la Région, relative aux territoires d'Investissement Territoriaux Intégrés et aux fonds européens.**

Le 20 Juillet 2016